

APPEL À CANDIDATURES

DIRECTRICE/DIRECTEUR DE MAISON À LA CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS

La Fondation nationale, Cité internationale universitaire de Paris, recherche une directrice/un directeur pour la Maison des étudiants de la francophonie (MEF).

La Cité internationale universitaire de Paris (CiuP) accueille chaque année 12 000 étudiants et chercheurs internationaux venus poursuivre leur cursus ou leur travail scientifique à Paris et en Ile-de-France. Ces résidents sont hébergés dans les 40 maisons qui composent la Cité internationale, certaines maisons étant rattachées à des pays ou à des écoles d'ingénieur, d'autres directement gérées par la Fondation nationale de la CiuP.

Chaque maison dispose d'un(e) directrice/directeur, universitaire ou diplomate le plus souvent, qui s'assure du bon accueil des résidents et du fonctionnement optimal de la maison et qui propose un programme de manifestations culturelles et scientifiques en lien avec l'identité de la maison.

La directrice/Le directeur dispose d'un logement de fonction qu'elle/il s'engage à occuper à titre de résidence principale. Il/Elle bénéficie d'une indemnité de fonction annuelle afférant au logement. Elle/ Il doit avoir une activité professionnelle dans une autre structure.

HISTORIQUE DE LA MAISON

La Fondation nationale, Cité internationale universitaire de Paris, assure la gestion de la Maison des étudiants de la francophonie qui a été construite dans le cadre du plan « Cité 2025 » et a ouvert ses portes à ses premiers résidents en 2021 avec l'appui important de son partenaire l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

La Maison des étudiants de la francophonie permet de renforcer en particulier la coopération universitaire et scientifique avec les pays francophones, grâce à 150 studios réservés par l'AUF.

Cette résidence dispose de 300 studios de 16 à 20 m², conventionnés APL. La résidence dispose également de :

- une salle polyvalente, située au rez-de-chaussée et accessible de l'extérieur, en cogestion avec l'AUF,
- un service événementiel,

- un service des sports,
- une cuisine collective à chaque étage, en plus de kitchenettes dans chaque studio,
- espaces de coworking,
- salles de travail,
- un foyer pour résidents.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU POSTE

La directrice/Le directeur participe activement à la vie de la Cité et notamment aux actions menées par la CiuP et par les autres directeurs de maison.

La directrice/Le directeur s'assure du bon fonctionnement général de la Maison des étudiants de la francophonie et de la qualité de l'accueil et du séjour des étudiants et chercheurs qui y résident. Elle/Il en répond vis-à-vis de la CiuP et du conseil intérieur de la maison au sein duquel siègent la Chancellerie des universités de Paris, l'Agence Universitaire de la Francophonie, des représentants des partenaires de la Fondation nationale dont les résidents sont hébergés au sein de la maison, deux membres du comité des résidents et la CiuP.

Logeant sur place, elle/il est au contact des résidents et disponible pour les recevoir, échanger avec eux et les accompagner en tant que de besoin. Elle/Il veille à l'instauration d'un climat de convivialité et de travail dans la maison et au respect des règles de fonctionnement interne de la Cité internationale. Elle/Il veille également à valoriser les initiatives des résidents et des partenaires, en mobilisant, en lien avec eux, des personnalités pour contribuer à l'animation de la Maison des étudiants de la francophonie. Elle/Il collabore étroitement avec le responsable d'exploitation et l'équipe des salariés affectés à la maison et sur les services support de la Fondation CiuP.

Elle/Il développe plus particulièrement, dans le cadre de la maison et de la Cité internationale, des actions fédératives inter services et inter maisons, en particulier sur la thématique de la francophonie. Elle/il propose un programme d'animation culturelle annuel piloté par la MEF, notamment lors du mois de la francophonie, en lien avec l'Agence Universitaire de la Francophonie et avec les services et les équipes de la Fondation CiuP dans la limite des disponibilités.

Actuellement, les Maisons relevant de la fondation CiuP disposent d'un budget annuel d'animation qui est établi en s'appuyant sur une commission de sélection des projets culturels pilotée par la Fondation nationale, visant à créer une programmation culturelle. La directrice/Le directeur ne dispose pas de délégation financière. A ce jour, elle/il n'est pas en charge du budget de la maison, géré par la Fondation Cité internationale universitaire de Paris, mais participe à sa construction lors des réunions annuelles.

PROFIL DU CANDIDAT

- De préférence de formation universitaire ou justifiant d'une expérience de collaboration dans l'espace universitaire et/ou francophone
- Respectueux de la diversité culturelle
- Possédant des qualités d'écoute et de dialogue
- Disponible pour les résidents et attentif à leurs attentes
- Justifiant d'une expérience dans le développement de projets et d'actions fédérant plusieurs partenaires
- Désireux de s'investir dans la promotion d'actions auprès des résidents de la Cité, de la

- communauté universitaire et des directeurs de maisons et services de la Cité
- Maîtrisant parfaitement le français et l'anglais

NOMINATION ET GRATIFICATIONS

La directrice/ le directeur est proposé(e) par l'AUF, après appel à candidatures et sélection d'un jury dont la chancellerie des universités de Paris, l'AUF et la CiuP font partie.

La directrice/Le directeur de la Maison des étudiants de la francophonie est nommé(e) par décision du président du conseil d'administration de la CiuP, Fondation nationale et du recteur, chancelier des universités de Paris, pour une période de trois années, renouvelable au maximum deux fois.

La directrice/Le directeur dispose d'un logement de fonction de type T3, de 72 m², qu'elle/il s'engage à occuper à titre de résidence principale, et en fonction du besoin d'un studio indépendant supplémentaire de 15 m² sur le même palier. Il/Elle bénéficie d'une indemnité de fonction annuelle de 4 225 € soumise à cotisations sociales tout comme l'avantage en nature afférant au logement. Elle/ Il doit donc avoir une activité professionnelle dans une autre structure.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Projet et gouvernance des maisons

Lors de sa désignation, la directrice/le directeur définit un projet d'animation pour la maison, transmis au président et à la déléguée générale de la CiuP et au recteur de l'AUF, et dont elle/il rend compte à chaque renouvellement triennal.

Ce projet peut, par exemple, comporter des actions tendant à améliorer l'accueil des résidents et leur vie dans la maison, à accompagner leurs activités pour contribuer à la convivialité de la vie de la maison, ou à organiser des événements de nature universitaire, scientifique, artistique ou culturelle en lien avec les missions de la Cité, selon le règlement et les pratiques en place à la Cité internationale et au sein de la Fondation nationale.

Chaque année, en lien avec la direction de l'hébergement, elle/il prépare et réunit le conseil intérieur de la maison et présente un bilan annuel d'activités, établi avec l'appui du personnel de la maison et des services de la CiuP.

Accueil des résidents et vie des maisons

- La directrice/Le directeur contribue activement au bon climat général de la maison ;
- Elle/Il est l'interlocuteur des résidents et s'assure du bon déroulement de leur séjour académique et personnel. A ce titre, elle/il se rend disponible pour les rencontrer en tant que de besoin, individuellement ou collectivement ;
- Elle/Il accompagne le bon fonctionnement du comité des résidents ;
- Elle/Il peut proposer, en lien avec les services de la Cité internationale, des activités de nature universitaire, scientifique, culturelle, artistique dans sa maison.

Fonctionnement administratif des maisons

- En lien avec le responsable d'exploitation, la directrice/le directeur veille à l'application du

- règlement de la maison et de la CiuP, ainsi qu'au respect des droits et devoirs des résidents ;
- Elle/Il veille à l'application des règles de sécurité de la maison, en lien avec la direction de la sécurité de la CiuP ;
 - Elle/Il est informé(e) des travaux programmés pour assurer le bon entretien de la maison et participe le cas échéant à l'organisation des opérations de réhabilitation du bâtiment, en collaboration avec la direction du patrimoine, la direction de la sécurité et la direction de l'hébergement.
 - De façon générale, elle/il travaille en concertation avec les services de la CiuP pour tout ce qui a trait au bon fonctionnement de la maison dont elle/il a la charge.

Fonctionnement général de la Cité internationale

La directrice/Le directeur participe avec dynamisme à la vie de la Cité internationale. Pour cela, il participe au collège des directeurs des maisons rattachées présidée par la déléguée générale, ainsi qu'à la Conférence des directeurs de maisons de la Cité internationale.

POUR SE PORTER CANDIDAT

Merci d'adresser votre CV et lettre de motivation au plus tard le **21 octobre 2024** à l'adresse électronique suivante : delegation.generale@ciup.fr

Prise de poste et emménagement : 1^{er} janvier 2025

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter les sites www.ciup.fr ou www.auf.org